

Saint Pantaléon de Larche, le 5 avril 2022



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

GRIPPE AVIAIRE : APPEL A LA VIGILANCE EN CORREZE

Suite à la suspicion de plusieurs foyers d'influenza aviaire déclarés dans les départements du Lot, de la Dordogne et de la Corrèze, les services de la Préfecture de la Corrèze lancent un appel à la vigilance.

C'est ainsi, que 44 communes situées sur le pourtour sud du département, ont été placées, par arrêté préfectoral en zone de surveillance et de protection. Les élevages situés dans les 44 communes ciblées font donc l'objet d'une vigilance accrue et les mouvements de volailles sont interdits le temps des investigations complémentaires.

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche est concernée par cette vigilance accrue. A cet effet, il est demandé à tous les particuliers détenteurs de volaille de :

- confiner leur volaille ;
- se faire connaître soit auprès de leur élu de quartier, soit directement auprès de l'accueil de la mairie en indiquant leur identité, leurs adresse et coordonnées complètes, les espèces détenues ainsi que le nombre.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr